



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage :

QUE lors de la séance tenue le 7 mai 2024, le conseil de la municipalité a adopté le PREMIER projet de règlement numéro 30-24 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 afin d'introduire une disposition sur les habitations intergénérationnelles;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mai 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, soit d'introduire une disposition concernant les habitations intergénérationnelles;

QUE le projet de règlement vise à permettre les habitations intergénérationnelles selon certaines conditions. Le projet de règlement vise toutes les zones de la municipalité. L'illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité.

QUE le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé(e) durant les heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 12 avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site internet de la municipalité : saintgabriellemant.qc.ca/règlements-municipaux.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 8^e jour du mois de mai 2024.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'adoption du PREMIER projet de règlement no 30-24 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 afin d'introduire une disposition sur les habitations intergénérationnelles, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 le 8 mai 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 8 mai 2024 à Saint-Gabriel-Lalemant.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe